

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 2016**

.....

L'an deux mil seize, le vingt-sept avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 8, Votants : 10

Date de convocation et d'affichage : 20 Avril 2016

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Hélène DANIEL, Graziella WERNER, Christian GICQUEL, Yannick JAMEAULT, Jérôme THOMAS, Anne JEHANNO.

Etaient absents : Kerry SHEPPARD, Marina DEROUILLAC, Amans GAUSSEL

Pouvoir remis par : Kerry SHEPPARD à Graziella WERNER

Marina DEROUILLAC à Jean-Yves NEDELLEC

A été élue secrétaire de séance : Anne JEHANNO

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté

**Objet : DECISION MODIFICATIVE
VIREMENT DE CREDITS**

M. le Maire informe l'assemblée :

- que le passage au PESV2 via Berger Levrault Echanges Sécurisés, a donné lieu à des frais de mise en œuvre auprès de la Sté SEGILOG, prestataire informatique.
- Que le compte 2051 de l'opération 180 n'a pas été suffisamment approvisionné.

Il propose d'effectuer le virement de crédits suivants :

- Compte 020, Dépenses Imprévues - 500 €
- Compte 2051, Opération 180 + 500 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier :

- ✓ Valide la proposition de M. le Maire, à savoir :
 - Compte 020, Dépenses Imprévues - 500 €
 - Compte 2051, opération 180 + 500 €

**Objet : REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG
RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL « PETIT PRESBYTERE »
AVANT-PROJET**

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- les diverses dispositions prises concernant ce dossier.
- Que chaque conseiller a été destinataire de l'avant-projet réalisé par de Mme Carline DORY, architecte libéral, 1 rue des Portes à La Landec.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de l'avant-projet et de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- D'accepter l'avant-projet tel que présenté.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour :
 - signer tout document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce projet.

Objet : **ECOLE**

AMELIORATION THERMIQUE DU COULOIR

M. le Maire rappelle que des travaux d'amélioration thermique de la zone cuisine, la réparation du plafond, des travaux de rebouchage des fissures et de peinture dans le réfectoire cantine ont été réalisés.

Il propose de continuer les travaux d'amélioration thermique dans le couloir de l'école et fait part des devis qu'il a en sa possession (chaque conseiller en a été destinataire).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De confier :
 - A la SARL HERISSON de Dinan la réalisation des travaux pour un montant TTC de 5 765.58 € (devis n° 1040 du 17 février 2016).
 - A M. Didier DEBROISE de Trébédan, les travaux d'électricité (démontage des lampes etc.) pour un montant TTC de 432€.
- D'inscrire ces dépenses en investissement, compte 2315, opération 195.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions, signer les devis ou tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Objet : **AMENAGEMENTS DE SECURITES ROUTIERES**

Et SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant le dossier « Aménagements de Sécurités Routières et Sécurisation des abords de l'école ».

Il fait part des devis qu'il a en sa possession concernant la sécurisation des abords de l'école et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance des offres, de tous les éléments du dossier en avoir débattu et délibéré décide :

- ✓ De confier ces travaux de sécurisation des abords de l'école à l'entreprise THEBAULT Enrobé de Taden pour un montant TTC de 23 820.00 €.
- ✓ Que cette dépense sera inscrite en investissement à l'opération 197, compte 2315
- ✓ De donner pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Objet : **AMENAGEMENTS DE SECURITES ROUTIERES**

M. le Maire rappelle :

- les diverses dispositions prises concernant le dossier « Aménagements de Sécurités Routières ».
- Que suite aux observations émises sur le projet par l'Agence Technique Départementale de Dinan, un dossier technique a été réalisé par les services de l'ADAC (chaque conseiller en a été destinataire).

Chaque aménagement est présenté par M. le Maire.

Concernant l'aménagement 6 « Création d'un écluse double » :

- deux possibilités concernant l'emplacement.
- Il est préconisé d'effectuer une simulation permettant de valider la conception géographique avant la réalisation des travaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- ✓ Adopte le dossier présenté par l'ADAC, concernant la « création d'un écluse double », la solution n° 6a est retenue.
- ✓ accepte la proposition de demander à l'A.T.D. d'effectuer une simulation permettant de valider la conception géographique avant la réalisation des travaux.
- ✓ Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre des « Amendes de Police ».

- Plan de financement:
 - Montant des travaux : 30 000 € HT
 - Subvention escomptée
 - DETR 35% 10 500 €
 - Amende de Police sur (30%) 9 000 €
 - Autofinancement 10 500 € HT
- Echancier des travaux :
 - Dès réception du récépissé
 - Fin des travaux : Septembre 2016
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour
 - Signé la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires permettant de mener à bien ce dossier.

**Objet : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
SAS CARRIERES DE BRANDEFERT**

Monsieur le Maire fait part de la demande présentée par la « SAS Carrières de Brandefert » sise à Corseul au lieu-dit « Les Vaux », en vue de créer et d'exploiter une installation de stockage de déchet inertes à La Landec au lieu-dit « Le Tertre Isaac » (chaque conseiller a été destinataire des documents).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. LE Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Prend acte et n'émet aucune remarque.

Objet : ACQUISITION DE TERRAINS

M. le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas encore eu de réponse de la propriétaire des terrains.

Le conseil prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

Personnel Communal

M. le Maire fait le point sur les différents arrêts et fait part des possibilités de remplacements (CCD, contrats aidés...).

Service Civique

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la précédente réunion. Il donne lecture de la note de présentation réalisée par M. Christian GICQUEL (chaque conseiller en a été destinataire).

Chemins de randonnées : Charte graphique

M. le Maire donne la parole à Mme Anne JEHANNO qui explique la méthodologie du projet de charte graphique (chaque conseiller a été destinataire du document).

Etape 1 : validation du parcours

Etape 2 : Annotation du ou des parcours

Etape 3 : validation finale de la commune

Etape 4 : achat et pose de totem

Etape 5 : la signalétique

Réunion de Conseil

Mardi 24 Mai à 20 h et Vendredi 24 juin à 18 h.

L'ordre du jour étant clos, les questions diverses abordées, M. le Maire lève la séance et demande aux publics de quitter la salle afin d'informer les conseillers municipaux des éléments qu'il a en sa possession concernant la vente aux enchères des terrains situés au lieu-dit « Le Tertre du Houx ».

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		